



Note de présentation
brève et synthétique
du budget primitif 2024

Informations générales

La présente note de présentation brève et synthétique ainsi que le rapport d'orientation budgétaire sont publiés sur le site internet de la Communauté de communes Val ès dunes avec l'ensemble des documents budgétaires conformément aux articles mentionnés ci-dessous :

Extrait de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

Article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale

Toutefois, les articles [L. 2312-1](#) et [L. 2313-1](#) ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

Introduction	2
I^{ère} partie - Section de fonctionnement	3
I - Charges de fonctionnement prévues en 2024	3
II - Recettes de fonctionnement attendues en 2024	4
II^{ème} partie - Section d'investissement	7
I - Dépenses d'investissement prévues en 2024	7
II - Recettes d'investissement attendues en 2024	8

Introduction

La Communauté de communes Val ès dunes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) constitué de 18 communes : Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cesny-Aux-Vignes, Cléville, Condé-sur-Iffs, Emiéville, Frénouville, Janville, Moulton-Chicheboville, Ouézy, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray et Vimont.

Au 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes Val ès dunes a instauré le régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Sa population municipale au 1^{er} janvier 2024 est de 18 855 habitants.

Le budget primitif est l'acte dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont prévues (Art.2311 du CGCT). Il est obligatoire et doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Ainsi, l'ordonnateur est ensuite autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Communauté de communes. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par l'EPCI, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par l'EPCI.

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de l'EPCI, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Communauté de communes.

Le budget principal retrace les opérations financières de la Communauté de communes elle-même et remplit les fonctions énoncées.

Le budget annexe, distinct du budget principal, permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. La Communauté de communes compte 4 budgets annexes :

- Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Complexe aquatique »
- Budget annexe « ZA Val ès dunes 1 »

Le budget primitif 2024 a été voté le 4 avril 2024 par le Conseil communautaire. Les grandes lignes de ce budget ont été définies lors de la séance du Conseil communautaire du 21 mars 2024, durant laquelle un Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté suivi d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement afin de maintenir les investissements nécessaires au développement de la Communauté de communes
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

1ère partie – Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Communauté de communes.

Les montants présentés dans le tableau suivant, sont des montants prévisionnels maximum envisagés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT													
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Chap.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "ZA Val ès dunes 1"		Total	
		2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP
011	Charges à caractère général	1 943 461,97	1 679 608,99	1 908 256,03	2 030 008,50	252 925,00	267 426,00	904 883,00	926 315,00	561 323,00	253 380,00	5 570 849,00	5 156 740,49
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 100 600,00	1 250 000,00	1 052 180,00	1 128 159,00	-	-	-	-	-	-	2 152 780,00	2 378 159,00
014	Atténuations de produits	3 834 632,00	3 849 902,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3 834 632,00	3 849 902,00
65	Autres charges de gestion courante	1 808 857,19	1 811 231,35	4 550,00	3 200,00	-	1 250,00	-	300,00	-	5,00	1 813 407,19	1 815 986,35
	Total des dépenses de gestion courante	8 687 551,16	8 590 742,34	2 964 986,03	3 161 367,50	252 925,00	268 676,00	904 883,00	926 615,00	561 323,00	253 385,00	13 371 668,19	13 200 787,84
66	Charges financières	-	-	27 540,00	23 650,00	10 500,00	8 000,00	116 000,00	122 300,00	-	-	154 040,00	151 990,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00	4 000,00	927 237,67	815 715,79	500,00	500,00	-	-	929 737,67	821 215,79
68	Dotations provisions semi-budgétaires	-	2 000,00	-	1 000,00	-	500,00	255 250,00	420 800,00	-	-	255 750,00	425 800,00
022	Dépenses imprévues	(1)	(1)	(1)	(1)	8 000,00	8 000,00	(1)	(1)	(1)	(1)	2,00	2,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 688 551,16	8 593 742,34	2 993 526,03	3 190 057,50	1 199 162,67	1 100 393,79	1 276 633,00	1 470 215,00	561 323,00	253 385,00	13 520 033,19	14 607 793,63
023	Virement à la section d'investissement	1 045 150,42	2 499 752,00	494 373,00	795 315,00	410 043,93	1 197 954,86	-	-	-	-	1 949 567,35	4 493 021,86
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	113 009,00	145 072,00	228 614,00	214 237,00	449 584,00	500 943,00	585 914,00	636 821,00	-	218 175,81	1 377 121,00	1 715 248,81
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 158 159,42	2 644 824,00	722 987,00	1 009 552,00	859 627,93	1 698 897,86	585 914,00	636 821,00	-	218 175,81	3 326 688,35	6 208 270,67
	TOTAL	9 846 710,58	11 238 566,34	3 716 513,03	4 199 609,50	2 058 790,60	2 799 291,65	1 862 547,00	2 107 036,00	561 323,00	471 560,81	18 045 884,21	20 816 064,30
		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 846 710,58	11 238 566,34	3 716 513,03	4 199 609,50	2 058 790,60	2 799 291,65	1 862 547,00	2 107 036,00	561 323,00	471 560,81	18 045 884,21	20 816 064,30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT													
Chap.	Libellé	Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "ZA Val ès dunes 1"		Total	
		2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP	2023 BP + DM	2024 BP
013	Atténuations de charges	12 500,00	5 000,00	4 000,00	16 000,00	-	-	-	-	-	-	16 500,00	21 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	168 935,00	176 376,00	59 200,00	50 000,00	621 300,00	788 000,00	-	11 850,00	-	-	849 435,00	1 026 226,00
73	Impôts et taxes	6 069 297,00	6 560 153,00	2 296 399,00	2 561 432,00	-	-	-	-	-	-	8 365 696,00	9 121 585,00
74	Dotations et participations	1 742 393,00	1 850 522,00	40 497,00	14 570,00	40 000,00	-	1 201 647,19	1 346 515,35	-	-	3 024 537,19	3 211 607,35
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	58 281,00	525 674,00	467 980,00	-	-	-	-	-	5,00	569 874,00	526 266,00
	Total des recettes de gestion courante	8 037 125,00	8 650 332,00	2 925 970,00	3 109 982,00	661 300,00	788 000,00	1 201 647,19	1 358 365,35	-	5,00	12 826 042,19	13 906 684,35
76	Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	0,06	1 000,00	1 000,00	-	1 000,00	-	-	-	-	1 000,00	2 000,06
78	Reverses sur provisions semi-budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 037 125,00	8 650 332,06	2 926 970,00	3 110 982,00	661 300,00	789 000,00	1 201 647,19	1 358 365,35	-	5,00	12 827 042,19	13 908 684,41
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	4 238,00	4 238,00	-	22 000,00	190 850,00	218 646,00	195 141,00	201 472,00	561 323,00	471 555,81	951 552,00	917 911,81
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 238,00	4 238,00	-	22 000,00	190 850,00	218 646,00	195 141,00	201 472,00	561 323,00	471 555,81	951 552,00	917 911,81
	TOTAL	8 041 363,00	8 654 570,06	2 926 970,00	3 132 982,00	852 150,00	1 007 646,00	1 396 788,19	1 559 837,35	561 323,00	471 560,81	13 778 594,19	14 826 596,22
		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 805 347,58	2 583 996,28	789 543,03	1 066 627,50	1 206 640,60	1 791 645,65	465 758,81	547 198,65	-	-	4 267 290,02	5 989 468,08
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 846 710,58	11 238 566,34	3 716 513,03	4 199 609,50	2 058 790,60	2 799 291,65	1 862 547,00	2 107 036,00	561 323,00	471 560,81	18 045 884,21	20 816 064,30

I – Charges de fonctionnement prévues en 2024

Budget principal :

Le budget primitif 2024 du budget principal s'équilibre pour la section de fonctionnement à 11 238 566,34 €. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 8 593 742,34 € et celles d'ordre pour 2 644 824,00 €.

Le chapitre 011 correspond principalement aux fournitures diverses (administratives, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations immobilières, aux travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, aux divers contrats de maintenance, d'assurance, aux honoraires pour différentes prestations de services, aux transports collectifs, aux cotisations diverses, aux versements aux organismes de formation...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel. Les dépenses envisagées prennent en compte les conventions conclues avec les communes dans le cadre de mise à disposition de personnel, la rémunération des fonctionnaires, des contractuels (remplacement d'agents, accroissement saisonnier d'activité...) et la création de nouveaux postes.

Le chapitre 014 correspond aux versements des attributions de compensations aux communes, aux reversements au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et au fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

Au chapitre 65 apparaissent les contributions obligatoires et autres groupements, les subventions allouées aux associations, les indemnités et cotisations pour les élus, et la subvention de fonctionnement versée au budget annexe « Complexe aquatique ».

Le chapitre 67 correspond à une prévision pour titres annulés sur exercices antérieurs et le chapitre 68 à des provisions pour créances douteuses.

Le chapitre 023 correspond au virement à la section d'investissement et le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Le budget primitif 2024 du budget annexe « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » s'équilibre pour la section de fonctionnement à 4 199 609,50 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 3 190 057,50 € et celles d'ordre pour 1 009 552,00 €.

Le chapitre 011 correspond principalement aux divers contrats de prestation de services (exutoires des déchets), aux fournitures et achats divers (carburant, vêtements de travail, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations mobilières, aux travaux d'entretien et de réparation de bâtiment, voirie et

matériel roulant, aux frais de communication, aux versements aux organismes de formation, aux taxes sur les véhicules...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel. Les dépenses envisagées prennent en compte la rémunération des fonctionnaires, des contractuels (contrat aidés, remplacement d'agents...) et la création de nouveaux postes.

Le chapitre 65 correspond essentiellement à l'adhésion au groupement de prestations informatiques, le chapitre 66 au règlement des intérêts pour les quatre emprunts contractés, le chapitre 67 à une provision pour titres annulés sur exercices antérieurs et le chapitre 68 à des provisions pour créances douteuses.

Le chapitre 023 correspond au virement à la section d'investissement et le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement » :

Au 1^{er} janvier 2023 le budget annexe « Assainissement » regroupe l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Assainissement » s'équilibre pour la section de fonctionnement à 2 799 291,55 €. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 1 100 393,79 € et celles d'ordre pour 1 698 897,86 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent principalement à l'épandage des boues, à des études sur le réseau et les stations, au remboursement de frais au budget principal, au contrôle comptable et financier de la délégation de service public.

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les vingt-six emprunts contractés, le chapitre 67 à des charges exceptionnelles et le chapitre 68 aux provisions pour créances douteuses.

Le chapitre 022 à une provision pour dépenses imprévues, le chapitre 023 au virement à la section d'investissement et le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Complexe aquatique » s'équilibre pour la section de fonctionnement à 2 107 036,00 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 1 470 215,00 € et celles d'ordre pour 636 821,00 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, comprennent les compensations forfaitaires d'investissement, d'équilibre et pour l'accueil des écoles primaires et secondaires du territoire versées au délégataire, les contrats de contrôle comptable, l'assurance, les frais d'avocat, le transport des scolaires, le remboursement au budget principal des frais de gestion.

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les trois emprunts contractés, le chapitre 67 à une provision pour titres annulés sur exercices antérieurs et le chapitre 68 à des provisions pour dépréciations.

Budget annexe « ZA Val ès dunes 1 » :

Le budget primitif 2024 du budget annexe « ZA Val ès dunes 1 » s'équilibre pour la section de fonctionnement à 471 560,81 €. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 253 385,00 € et celles d'ordre (opérations de variation des stocks) pour 218 175,81 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent aux études techniques (levé topos, géotechnique, marché BET MOE, faune et flore, impact, concertation publique...) et à la rémunération du mandataire.

II - Recettes de fonctionnement attendues en 2024

Budget principal :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 8 650 332,06 €, celles d'ordre pour 4 238,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 2 583 996,28 €.

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Les produits liés aux activités, chapitre 70, comprennent la redevance pour occupation du domaine public de la chaufferie, les remboursements de frais par les budgets annexes, par les communes pour leur adhésion au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) et par le syndicat Eau en Val ès dunes.

Le chapitre 73 correspond aux produits des impôts et taxes perçus, présentés ci-après, au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et à la fraction de TVA nationale.

Le chapitre 74 correspond aux versements de différentes dotations et participations : dotation globale de fonctionnement (DGF), compensations suite aux exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière, Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et Fonds Inter-Opérateurs pour le fonctionnement de la maison de services, aide pour le poste de coordonnateur de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les recettes correspondant aux « autres produits de gestion courante », chapitre 75, sont dues au remboursement des frais de contrôle comptable par le concessionnaire de la Délégation de Service Public pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur, à la participation des agents au remboursement des tickets restaurant, au remboursement par la Région Normandie des frais de secrétariat pour le transport, aux loyers perçus pour la maison de santé de Frénoville.

Recettes fiscales

Les taux 2024 de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB), de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ont été votés lors du Conseil communautaire du 4 avril 2024.

Taux

	2022	2023	2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	-	5,43%	5,43%
Taxe foncière bâtie (TFB)	7,21%	7,21%	7,21%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	9,43%	9,43%	9,43%
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	16,59%	17,75%	18,89%

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1er janvier 2023 et conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la durée de lissage des taux de CFE a été fixée à 5 ans. Pour 2024 les taux de CFE sont les suivants :

	2022 (Communes + CDC)	2023	2024
VALAMBRAY	19,03 %	19,87 %	20,71%
ARGENCES	22,91 %	22,97 %	23,03%
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	20,20 %	20,80 %	21,41%
BELLENGREVILLE	25,47 %	25,02 %	24,57%
CAGNY	25,63 %	25,15 %	24,67%
CANTELOUP	21,63 %	21,95 %	22,27%
CESNY-AUX-VIGNES	22,05 %	22,28 %	22,52%
CLEVILLE	19,75 %	20,44 %	21,14%
CONDE-SUR-IFS	15,83 %	17,31 %	18,79%
EMIEVILLE	24,79 %	24,48 %	24,16%
FRENOUVILLE	23,15 %	23,16 %	23,18%
JANVILLE	22,06 %	22,29 %	22,52%
MOULT-CHICHEBOVILLE	21,89 %	22,16 %	22,42%
QUEZY	18,85 %	19,72 %	20,60%
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER	22,01 %	22,25 %	22,49%
SAINT-PAIR	20,78 %	21,27 %	21,76%
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET	28,58 %	27,51 %	26,44%
VIMONT	23,79 %	23,68 %	23,56%

Produit de la fiscalité directe

Produits (€)	CFU 2023	BP 2024
Contributions directes (TFB, TFNB, CFE)	2 819 132	2 919 082
TEOM	2 317 551	2 561 432
GEMAPI	35 000	35 000

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 3 110 982,00 €, celles d'ordre pour 22 000,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 1 066 627,50 €.

Le chapitre 013 correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Au chapitre 70 figurent la facturation aux professionnels, de la ferraille et du carton industriel réceptionnés en déchèterie.

Le chapitre 73 correspond au produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), présenté ci-dessus, le chapitre 74 aux aides de l'Etat pour les emplois aidés, le chapitre 75 au soutien des Eco-organismes, des repreneurs et aux conventions d'accès à la déchèterie des communes historiques du SMEOM de la région d'Argences issues de la CA Lisieux Normandie.

Budget annexe « Assainissement » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 789 000,00 €, celles d'ordre pour 218 646,00 € et le résultat d'exploitation reporté de 1 791 645,65 €.

Le chapitre 70 correspond à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et à la part collectivité des redevances, le chapitre 042 aux amortissements des subventions.

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 1 358 365,35 €, celles d'ordre pour 201 472,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 547 198,65 €.

Au chapitre 70 figurent la redevance pour occupation du domaine public due par le concessionnaire de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du complexe aquatique.

Le chapitre 74 correspond à la participation du budget principal et à la subvention versée par le département pour l'apprentissage de la natation par les élèves de 6^{ème} et le chapitre 042 aux amortissements des subventions.

Budget annexe « ZA Val à dunes 1 » :

Les inscriptions se résument à 5,00 € de recettes réelles, destinés à ajuster le compte de TVA, et des recettes d'ordre (opérations de variation des stocks) pour 471 555,81 €.

II^{ème} partie – Section d'investissement

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par des ressources propres, dotations, subventions et éventuellement par l'emprunt.

Le budget 2024 s'appuie sur une maîtrise budgétaire afin de poursuivre les investissements structurels engagés et envisagés tout en sollicitant l'ensemble des subventions correspondantes.

Les montants présentés dans le tableau suivant, sont des montants prévisionnels maximum envisagés.

SECTION D'INVESTISSEMENT													
Chap.	Libellé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT										Total	
		Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "ZA Val ès dunes 1"			
		2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	200 000,00	-	-	-	-	-	-	-	200 000,00	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	881 856,74	138 543,70	-	-	984 024,72	1 252 388,76	-	-	1 865 881,46	1 390 932,46
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-	-	21 300,00	-	-	-	21 300,00	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	2 367 126,00	3 363 902,41	1 081 856,74	2 081 795,70	2 158 437,00	3 048 786,24	1 005 324,72	1 252 388,76	-	-	6 612 744,46	9 746 873,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	192 900,00	197 200,00	131 000,00	131 235,00	2 786 000,00	2 656 800,00	-	-	3 089 900,00	2 985 235,00
27	Autres immobilisations financières	219 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219 000,00	-
020	Dépenses imprévues	(1)	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	219 000,00	-	192 900,00	197 200,00	131 000,00	131 235,00	2 786 000,00	2 656 800,00	-	-	3 308 900,00	2 985 235,00
45...	Total des op., pour compte de tiers	198 846,00	583 378,30	-	-	484 169,00	430 475,00	-	-	-	-	683 015,00	1 013 853,30
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 784 972,00	3 947 280,71	1 274 756,74	2 278 995,70	2 773 606,00	3 610 496,24	3 771 324,72	3 909 188,76	-	-	10 604 659,46	13 745 961,41
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	4 238,00	4 238,00	-	22 000,00	190 850,00	218 646,00	195 141,00	201 472,00	561 323,00	471 555,81	951 552,00	917 911,81
041	Opérations patrimoniales	138 678,46	110 800,00	-	125 000,00	75 600,00	50 000,00	-	-	-	-	214 278,46	285 800,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	142 916,46	115 038,00	-	147 000,00	266 450,00	268 646,00	195 141,00	201 472,00	561 323,00	471 555,81	1 165 830,46	1 203 711,81
	TOTAL	2 927 888,46	4 062 318,71	1 274 756,74	2 425 995,70	3 040 056,00	3 879 142,24	3 966 465,72	4 110 660,76	561 323,00	471 555,81	11 770 489,92	14 949 673,22
		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
D 001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	407 082,89	121 720,64	-	-	-	-	-	-	-	-	407 082,89	121 720,64
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 334 971,35	4 184 039,35	1 274 756,74	2 425 995,70	3 040 056,00	3 879 142,24	3 966 465,72	4 110 660,76	561 323,00	471 555,81	12 177 572,81	15 071 393,86

(1) - le chapitre "022 Dépenses imprévues" n'existe pas en M67

RECETTES D'INVESTISSEMENT													
Chap.	Libellé	RECETTES D'INVESTISSEMENT										Total	
		Budget principal		Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"		Budget annexe "Assainissement"		Budget annexe "Complexe aquatique"		Budget annexe "ZA Val ès dunes 1"			
		2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE	2023 N-1+BP+DM	2024 RAR N-1+VOTE
13	Subventions d'investissement	529 769,00	201 615,85	97 000,00	408 198,00	808 333,00	153 552,00	367 140,00	-	-	-	1 802 242,00	763 365,85
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-	-	-	329 479,00	766 300,00	767 141,00	2 600 000,00	-	561 323,00	252 555,81	3 927 623,00	1 349 175,81
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	529 769,00	201 615,85	97 000,00	737 677,00	1 574 633,00	920 693,00	2 967 140,00	-	561 323,00	252 555,81	5 729 865,00	2 112 541,66
10	Dot. fonds divers et réserves (hors 1068)	327 365,00	257 469,00	149 320,00	276 161,00	-	-	-	-	-	-	476 886,00	533 630,00
1098	Excédents de fonct. capitalisés	636 013,89	256 795,50	-	-	-	-	-	-	-	-	636 013,89	256 795,50
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-	-	2 490 000,00	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
024	Produits des cessions immobilières	203 022,58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes financières	963 379,89	514 264,50	149 320,00	276 161,00	-	-	2 490 000,00	-	-	-	1 112 699,89	3 280 425,50
45...	Total des op., pour compte de tiers	341 962,00	712 535,00	-	-	484 169,00	436 651,00	-	-	-	-	826 131,00	712 535,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 038 133,47	1 428 415,35	246 320,00	1 013 838,00	2 058 802,00	1 357 344,00	2 967 140,00	2 490 000,00	561 323,00	252 555,81	7 871 718,47	6 542 153,16
021	Virement de la section de fonctionnement	1 045 150,42	2 499 752,00	494 373,00	795 315,00	410 043,93	1 197 954,86	-	-	-	-	1 949 567,35	4 493 021,86
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	113 009,00	145 072,00	228 614,00	214 237,00	449 584,00	500 943,00	585 914,00	636 821,00	-	218 175,81	1 377 121,00	1 715 248,81
041	Opérations patrimoniales	138 678,46	110 800,00	-	125 000,00	75 600,00	50 000,00	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 296 837,88	2 755 624,00	722 987,00	1 134 552,00	935 227,93	1 748 897,86	585 914,00	636 821,00	-	218 175,81	3 540 966,81	6 494 070,67
	TOTAL	3 334 971,35	4 184 039,35	969 307,00	2 148 390,00	2 994 029,93	3 106 241,86	3 553 054,00	3 126 821,00	561 323,00	470 731,62	11 412 685,28	13 036 223,83
		+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
R 001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	-	-	305 449,74	277 605,70	46 026,07	772 900,38	413 411,72	983 839,76	-	824,19	764 887,53	2 035 170,03
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 334 971,35	4 184 039,35	1 274 756,74	2 425 995,70	3 040 056,00	3 879 142,24	3 966 465,72	4 110 660,76	561 323,00	471 555,81	12 177 572,81	15 071 393,86

I – Dépenses d'investissement prévues en 2024

Budget principal :

Le budget primitif 2024 du budget principal s'équilibre pour la section d'investissement à 4 184 039,35 €. Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 3 947 280,71 €, celles d'ordre pour 115 038,00 € et le solde d'exécution reporté de 121 720,64 €.

Parallèlement aux dépenses engagées restant à réaliser, les inscriptions nouvelles correspondent aux investissements suivants :

- Travaux voies : programme voirie 2024, rue Bugatti (ZA de Moul), signalisation verticale
- Transport et politique vélo : rue Bugatti (ZA de Moul), pistes cyclables (RD41 Argences/ Vimont, liaison Frénouville/Soliers et Frénouville/Grentheville), recrutement d'un AMO, abris sécurisés pour vélos sur les gares de Moul-Chicheboville et Frénouville, bornes de réparation pour vélos
- Administration générale : construction du siège communautaire (AMO, études préalables, maîtrise d'œuvre), véhicule de service, équipements informatiques, signalétique
- Développement économique : acquisition d'un terrain sur Argences
- Aménagement de l'espace : modifications PLU, PLUi (études et réunions complémentaires, impressions papier), équipement informatique
- Services au public : mobilier, signalétique extérieure, équipement informatique et équipements ergonomiques, support vélo/trottinette, petits équipements divers
- Tourisme, culture, patrimoine et animations communautaires : passerelle et cheminement, signalétique, mobilier.

Le chapitre 45 correspond aux opérations pour compte de tiers (réalisation du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales éligible à une aide de l'Agence de l'Eau et parts communales des programmes de voirie et de la rue Rembrandt Bugatti), le chapitre 040 aux dotations aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2024 du budget annexe « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » s'équilibre pour la section d'investissement à 2 425 995,70 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 2 278 995,70 €, celles d'ordre pour 147 000,00 €.

Elles correspondent principalement aux opérations suivantes :

- Mise en place du tri à la source du biodéchets
- Conteneurs sélectifs et petits matériels
- Réfection du télescopique
- Matériel informatique

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des quatre emprunts, le chapitre 040 aux dotations aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

Budget annexe « Assainissement » :

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Assainissement » s'équilibre pour la section d'investissement à 3 879 142,24 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 3 610 496,24 €, celles d'ordre pour 268 646,00 € et le solde d'exécution négatif reporté de 589 756,59 €

Les dépenses 2024 envisagées correspondent au programme de réhabilitation (2023 tranche 2 et 2024), à divers travaux et études sur les réseaux et stations d'épuration.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des vingt-six emprunts, le chapitre 45 aux opérations pour compte de tiers au titre du relais administratif et financier de l'Agence de l'Eau pour les opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif, le chapitre 040 aux dotations aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Le budget primitif 2024 du budget annexe « Complexe aquatique » s'équilibre pour la section d'investissement à 4 110 660,76 €.

Les inscriptions se répartissent entre les dépenses réelles pour 3 909 188,76 € (emprunt à option de tirage inclus) et celles d'ordre pour 201 472,00 €.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des trois emprunts (y compris emprunt à option de tirage), le chapitre 040 aux amortissements des subventions.

Budget annexe « ZA Val ès dunes 1 » :

Le budget primitif 2024 du budget annexe « ZA Val ès dunes 1 » s'équilibre pour la section d'investissement à 471 555,81 €.

Les inscriptions sont uniquement constituées de dépenses d'ordre (opérations de variation des stocks).

II - Recettes d'investissement attendues en 2024**Budget principal :**

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 1 428 415,35 € et les recettes d'ordre pour 2 755 624,00 €.

Les recettes 2024 attendues correspondent à diverses subventions d'investissement (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Agence de l'Eau), au versement du FCTVA et à l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le chapitre 45 correspond aux opérations pour compte de tiers (réalisation du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales éligible à une aide de l'Agence de l'Eau et parts communales des programmes de voirie et de la rue Rembrandt Bugatti), le chapitre 040 aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 1 013 838,00 €, celles d'ordre pour 1 134 552,00 € et le solde d'exécution reporté pour 277 605,70 €.

Le chapitre 10 correspond au Fond de Compensation de la TVA, le chapitre 13 à des subventions de l'Adème et de la Région pour la mise en place du tri à la source des biodéchets, le chapitre 16 à de l'emprunt, le chapitre 040 aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

Budget annexe « Assainissement » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 1 357 344,00 €, celles d'ordre pour 1 748 897,86 € et le solde d'exécution reporté pour 772 900,38 €.

Les recettes envisagées correspondent aux aides de l'Agence de l'eau.

Le chapitre 16 correspond à des emprunts et inscription en attente de notifications de subventions, le chapitre 45 aux opérations pour compte de tiers au titre du relais administratif et financier de l'Agence de l'Eau pour les opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements et le 041 aux inscriptions pour la comptabilisation des avances sur marché.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 2 490 000,00 €, celles d'ordre pour 636 821,00 € et le solde d'exécution positif reporté de 983 839,76 €.

Le chapitre 16 correspond à l'emprunt à option de tirage et le chapitre 040 aux amortissements.

Budget annexe « ZA Valès dunes 1 » :

Les inscriptions se répartissent entre les recettes réelles pour 252 555,81 €, celles d'ordre pour 218 175,81 € et le solde d'exécution positif reporté de 824,19 €.

Le chapitre 16 correspondant à un emprunt inscrit en attente de la commercialisation et le chapitre 040 aux opérations de variation des stocks.

Financement des investissements

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). La capacité d'autofinancement nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Capacité d'autofinancement du budget principal (en K €) :

	2020	2021	2022	2023
CAF BRUTE	930	588	550	1 343
CAF NETTE	840	550	522	1 343

En 2024, la part des recettes de fonctionnement non absorbées par les dépenses de fonctionnement, devrait permettre de dégager une capacité d'autofinancement nette de 912 K€, condition nécessaire au financement des futurs investissements sans recourir à l'emprunt.

Encours de la dette

Pour information, l'encours de la dette ne comporte pas d'emprunt dit « toxique ».

Etat de la dette au 01/01/2024			
Budget	Nombre d'emprunts	Encours (en €)	Dernière échéance
Complexe aquatique	3	2 649 637,33	2041
Assainissement	26	1 272 949,95	2040
Collecte et traitement des déchets	4	949 495,34	2029